Nº 197. **Vendredi 19 Août 1842.** **13me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE.
Petit Marché-aux-Herbes, Nº 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

La Haye, 18 Août.

S. M., par arrêté du 16 de ce mois, a nommé chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais M. J. H. Scholten, préfet apostolique de la mission néerlandaise aux Indes-Orientales et curé à Batavia.

M. Louis-Jean Herckenrath a été nommé consul de la république du Texas à Amsterdam. (*Amsterdamsche Courant.*)

Nous voyons dans le *Rotterdamsche Courant* qu'il a plu à S. M. de faire don d'une somme de cent florins à l'hospice pour les malades et les vieillards israélites à Rotterdam.

Avant-hier et hier, il y a eu en cette résidence une grande inspection des chasseurs et des grenadiers qui composent notre garnison.

Mardi, on a rendu les derniers honneurs à la dépouille mortelle du jeune officier, M. Noltenius van Elsbroeck, qui, comme on le sait, vient de périr si malheureusement dans les eaux à Nymègue. Le convoi était précédé d'un peloton d'infanterie, qui a tiré plusieurs salves funèbres, et de la musique du 3e régiment d'infanterie qui faisait entendre de lugubres accords. Après le corbillard et les voitures de la famille suivaient les officiers supérieurs et de moindre rang de la garnison et une foule d'amis et de connaissances du défunt; le cortège était fermé par une compagnie d'artilleurs. La cérémonie s'est accomplie avec un recueillement et une émotion qui témoignaient des sentimens que les habitans de Nymègue professaient pour ce jeune officier.

Le prince et la princesse Michel Stourdza viennent d'arriver dans cette résidence. Ils sont descendus à l'hôtel garni de M. Stanislas, au *Plein*.

Hier à sept heures du matin, on a ouvert le nouveau service du chemin de fer de Leyde à Amsterdam. Le premier trajet s'est fait en deux heures moins sept minutes et il se fera en moins de temps encore, lorsqu'on ne s'arretera plus à toutes les stations comme cela a eu lieu pour ce premier trajet. Les convois, de 7 heures et de 7 heures et demie, de Leyde et d'Amsterdam, se sont croisés à Harlem où il paraît que cette rencontre aura toujours lieu. Le service a marché avec la plus grande régularité. Parmi les voyageurs du premier convoi de Leyde on a remarqué M. Vollenhoven, secrétaire-général du département de l'intérieur.

On écrit de Flessingue que si la chaleur excessive n'est pas favorable à la récolte de tous les produits de l'agriculture, elle est loin de nuire à l'état sanitaire. Sur 1,400 hommes qui composent la garnison de ladite ville, il n'y a que 80 hommes malades ou légérement indisposés. Middelbourg est moins heureux sous ce rapport; car les trois compagnies du 1er régiment d'infanterie qui y tiennent garnison, comptent 84 malades. Les militaires ont souvent accusé Flessingue d'insalubrité; le fait que nous citons semble prouver de nouveau qu'on a tort de ranger cette place de garnison dans le nombre des lieux insalubres et mal-sains.

L'hypoglosside parmi le bétail dans l'île de Goes continue à faire des progrès effrayans. Les chevaux seuls sont épargnés par l'épizootie qui d'ailleurs est si maligne que les poules, qui s'abreuvent aux auges des pourceaux infectés ou qui courent dans les pâturages où la bave des vaches malades est tombée, sont attaquées elles-mêmes du mal et y succombent.

La récolte est des plus favorables, mais, pour la deuxième fois cette année, les hommes et les animaux manquent d'eau. Le colzat et les pommes de terre demandent aussi une prompte pluie. Il y a tant de guêpes que le laboureur est forcé en ce moment de suspendre ses travaux dans les champs.

EXTRAIT DE L'EX[illegible] *de la situation de la Nord-Hollande, fait par la députation permanente à l'assemblée des États de cette province, dans leur dernière session ordinaire.*

Administration intérieure et police. — L'action de l'administration tant provinciale que communale n'a rencontré aucune opposition, ni le moindre mauvais vouloir de la part des administrés, dont l'esprit d'ordre et de soumission aux lois et aux réglemens mérite les plus grands éloges. Dans la Nord-Hollande, comme ailleurs, la police réclame une complète réorganisation et l'on y a appris avec la plus vive satisfaetion que cette branche fait actuellement l'objet de la sollicitude de S. Exc. le ministre de la justice.

Population. — Etat civil. — La population au 1er janvier 1841 était :

Dans les villes.	287,801 âmes.
» » communes rurales.	160,527 »
Ensemble. .	448,328 »

En 1841, il y avait eu 18,502 naissances et arrivées, et 13,634 décès et départs, de manière que la population s'était accrue de 4859 ce qui fait 1/92e de son chiffre total. Au 1er janvier 1842, il y avait :

Dans les villes.	289,664 habitans.
» » communes rurales	163,523 »
Ensemble.	453,187 »

Pendant 1841, il y a eu le nombre suivant de naissances : Dans les villes, enfans légitimes,, du sexe masculin 5205, du sexe féminin 4884, ensemble 10,089; enfans naturels : du sexe masculin 601, du sexe féminin 528, ensemble 1129. Total des naissances dans les villes 11,218. Dans les communes il y a eu 3401 enfans légitimes du sexe masculin, 3165 du sexe féminin, ensemble 6566; enfans naturels du sexe masculin 73, du sexe féminin 96, ensemble 169; en tout 6735 naissances dans les communes. Total général des naissances 17,953. Le chiffre des naissances proportionnellement à la population a donc été de 1 à 24, 97. Cette proportion a été l'année précédente de 1 à 25, 1. Le plus haut chiffre des naissances (1691) a été en mars; le plus petit (1372) en août. Les décès pendant 1841 ont été à savoir : dans les villes : du sexe masculin 4560, du sexe féminin 4264, ensemble 8824, morts nés 600, total 9424. Dans les communes : du sexe masculin 1763, du sexe féminin 1788, ensemble 3551, morts nés 215. Total 3766. Total général des décès 13,190. La proportion des décès à la population a été de 1 à 33, 98. Cette proportion avait été l'année précédente de 1 à 34, 7. Le plus fort chiffre des décès (1355) a été au mois de mars; le plus petit (920) au mois de juillet. Il y a eu dans la province en 1841, 3807 mariages, 2461 dans les villes et 1346 dans les communes rurales. On a prononcé 10 divorces dont 9 à Amsterdam.

Etat sanitaire. — Vaccine. — Service sanitaire. — L'état sanitaire a été des plus satisfaisans en 1841 nonobstant l'humidité continuelle de l'atmosphère; il est à remarquer que 1841 a eu cela de commun avec 1816.

En 1841, on a vacciné 9,882 enfans, en 1840 on en avait vacciné 11,326. A Amsterdam il y a eu une légère augmentation, mais par contre dans le ressort de Harlem on a signalé une diminution de 1,500; mais cette diminution n'est que fictive par suite de l'inexactitude des relevés transmis aux administrations.

Le service sanitaire a marché avec la plus grande régularité sous la surveillance des deux commissions provinciales. Les écoles de clinique de la province ont compté en 1842 un chiffre total de 147 élèves à savoir 78 à Amsterdam, 38 à Harlem, 19 à Alkmaar et 12 à Hoorn.

D'après les derniers relevés, il y avait dans la province : 169 docteurs en médecine, 9 docteurs en chirugie, 26 accoucheurs, 140 chirurgiens, 176 chirurgiens, 200 accoucheurs de campagne, 1 docteur en pharmacie, 285 pharmaciens, 210 sages-femmes, 126 droguistes et 21 dentistes, tous exercant légalement.

Mercuriale du pain. — Prix des céréales. — La mercuriale du pain a été établie régulièrement au vœu de la résolution provinciale du 27 décembre 1822 et contrôlée avec la plus rigoureuse exactitude. Les prix du pain ont varié à savoir : du pain de froment blanc de 30 à 32 cs. la livre des Pays-Bas et du pain de seigle de 11 à $11\frac{1}{2}$ cs. Les prix des céréales qui ont basé la mercuriale ont été :

pour le froment	le plus bas prix . .	f 341,87½	par last.
	le plus haut prix. .	» 380,00	
» le seigle	le plus bas prix . .	» 200,00	
	le plus haut prix. .	» 222,00	

Défrichemens. — Les terres vagues diminuent d'année en année dans la province. Les défrichemens sont poussés avec activité entr'autres dans les communes de Laren et d'Hilversum où ces travaux vont s'exécuter sur une grande échelle en rapport avec la prolongation du canal dit *s' Gravenlandsche Vaart*.

Tourbières. — Les pluies de 1841 ont été fatales aux tourbières. Sur une quantité d'environ 500,000 tonneaux de tourbes sur pied d'après le relévé officiel du fisc en 1842 plus de 100,000, et ainsi un cinquième doivent être considérés comme perdus, pour la consommation et le commerce. Le département des finances a pris de sages mesures pour atténuer autant que possible les pertes des extracteurs.

Cultes. — Affaires rêligieuses. — Comme toujours les habitans de la province se sont distingués par leur amour de la religion et de la morale ainsi que par leur tolérance mutuelle.

En 1841, on a apporté d'importantes améliorations aux églises et aux presbytères de communautés réformées et catholiques. Trois nouveaux presbytères réformés sont en construction à Oostwoud, Dirkshorn et Watergang: A Wyk sur mer on a approprié une maison en presbytère; on a restauré le presbytère de Middelie et on va rebâtir celui de Benningbroek où l'on restaure aussi l'église; l'église d'Amstelveen est tout-à-fait restaurée. Un subside de 1400 florins a été accordé à la communauté réformée de Wervershoofd pour la construction d'un nouveau presbytère. On prend des mesures pour la réparation du presbytère de Thamen sur l'Amstel. On a déjà dressé les plans pour la construction d'une église au Helder, pour la restauration de l'église de Petten et des églises dans le Zype septentrional et méridional. La reconstruction de l'église incendiée de Hoorn en est aux $\frac{5}{11}$mes de son achèvement; on compte que cette église sera ouverte au culte avant l'hiver de 1843. Les travaux d'agrandissement de l'église catholique de Monnikendam et la construction de deux nouvelles églises du même culte à Beverwyk et à Duivendrecht ont été totalement achévés l'année dernière. La construction de l'église de St.-Joseph à Harlem, adjugée l'année dernière pour 56.000 florins, en est au tiers de son achévement. Les travaux d'amélioration des églises de Driehuyzen et de Nibbixwoude sont terminés. On est en

---

FEUILLETON.

LE PERRUQUIER DE ROBESPIERRE. (1)

L'homme qui venait d'être pris par les républicains avait une tournure distinguée, l'air fier et résolu. Il était blessé au bras; sa figure noble était fatiguée, mais ne trahissait aucune émotion. Il se laissa conduire par Brutus sans mot dire.

— Citoyen, *kaiserlick*, dit le caporal, en l'introduisant dans la seule chambre de la cabane où il y eut encore une porte et une fenêtre, voilà ton appartement jusqu'au jour, désolé de n'en pas avoir un plus beau; mais tu n'auras pas le temps de t'ennuyer. Ah! tu viens comme ça te frotter à la dix-septième! tu n'es pas dégoûté, mais cela pourra te coûter cher. Au revoir, camarade, bonne nuit: nous nous reverrons demain.

Le jeune officier, après avoir pris de nouvelles mesures pour assurer la sûreté de sa troupe, revint au bivouac.

— Citoyen lieutenant, lui dit Brutus, nous avons ici un nouveau partisan qui est venu nous faire une visite d'amitié.

— Je le sais, répondit le lieutenant; qu'en as-tu fait?

— S'il se plaint de ma politesse, il sera bien difficile; je lui ai donné le plus bel appartement de la maison. J'ai mis Agricola devant sa porte, et Scévola devant sa fenêtre, afin qu'il ne lui prenne pas envie d'aller prendre la lune au dehors; s'il s'enrhume avec ces deux gaillards-là, il y mettra de la mauvaise volonté. Mais la politesse est fille de l'honneur, c'est dire assez qu'elle est française; on connaît les égards qu'on doit aux vaincus.

— Conduis-moi près de cet homme.

— Oui, lieutenant; je vais prendre mon fusil, et je serai là.

— Non, tu me laisseras seul avec lui.

— Diable! lieutenant, il faut faire attention; j'ai bien désarmé le *kaiserlick* mais il ne faut pas trop s'y fier; avec ça que celui-là n'a pas grand'chose à risquer, son décompte ne sera pas long à régler.

— Allume cette branche de sapin, et viens m'ouvrir.

— Voilà! D'ailleurs, nous ne serons pas loin.

Lorsque le jeune officier pénétra dans la salle basse et obscure où Brutus avait logé le prisonnier, ce dernier, assis sur un escabeau près d'une vieille table, paraissait plongé dans ses réflexions. Cependant, au bruit que fit la porte vermoulue en criant sur ses gonds, à la clarté que projeta la torche que portait le caporal, il leva la tête et examina les nouveaux venus. Obéissant au geste du sous-lieutenant, Brutus accrocha la torche à la muraille, puis, après avoir jeté un regard dans la salle pour voir si tout était encore en place, il se retira, poussant la porte, près de laquelle il resta avec Agricola, qui faisait bonne garde.

Aussitôt qu'il se vit seul avec le prisonnier, l'officier républicain s'approcha et lui dit d'une voix émue: « Vous êtes blessé, monsieur; si mes soins peuvent vous être utiles, daignez les accepter.

— Je vous remercie, monsieur, je n'ai besoin de rien; mes souffrances ne seront pas longues; je sais le sort qui m'est réservé.

— Ainsi, vous refusez mon secours?

— Je vous sais gré, monsieur, de votre bonne intention; elle prouve un bon caractère et fait l'éloge de votre cœur, mais elle serait inutile. En adoptant le parti que j'ai pris, j'en ai prévu et calculé toutes les chances: j'ai fait mon devoir, faites le vôtre.

— Aussi, monsieur, est-ce un devoir que je viens remplir auprès de vous. Mais, avant que je m'explique, veuillez me répondre...

— Il est inutile de m'interroger, monsieur, vous n'obtiendrez rien de moi. J'ai cependant une grâce à vous demander. Puisque vous avez tant de bonne volonté pour moi, veuillez me permettre d'être seul pendant le peu d'instans qui me restent à vivre; laissez-moi à ce moment suprême me reporter par la pensée vers des êtres bien chers que je ne dois plus revoir, laissez-moi avec leurs souvenirs; ce sera ma seule consolation. Vous êtes trop jeune, monsieur, pour connaître le prix de tout ce que je regrette, mais vous avez un père, une mère: c'est pour eux, j'en suis sûr, que serait votre dernière pensée à l'aspect de la mort; eh bien! c'est en leur nom que je vous demande la liberté de penser à ma fille! Vous pleurez, monsieur, ah! je le vois, vous ne me refuserez pas.

— Au nom de Marie, écoutez-moi, M. le comte!...

— Marie!... M. le comte!... que voulez-vous dire?

— Eh! quoi, M. le comte, vous ne me reconnaissez pas? Oh! non! quand vous m'avez vu, je n'étais qu'un enfant, qu'un pauvre enfant que vous protégiez, vous et les vôtres, et qui n'a pas oublié ce que sa famille vous doit.

— Mais qui donc êtes-vous?

— Pierre Giraud...

— Le fils du fermier?...

— Le frère de lait de mademoiselle Marie, le compagnon de ses premiers jeux, celui qui, après Dieu peut-être, sait le mieux combien elle vous aime et vous regrette!

— Marie!... pauvre enfant! Mais, dis-moi, où est-elle?...

— Chez mon oncle Antoine le perruquier; oh! soyez tranquille; elle est là en sûreté.

— Et tu l'as vue!... et elle t'a parlé de moi?...

— Quand elle m'a vu partir pour l'armée, son dernier mot a été pour vous; « et mon père! » m'a-t-elle dit; alors je lui ai juré que jamais vous ne trouveriez en moi un ennemi; ce serment, je le tiendrai, M. le comte.

Pendant ce rapide dialogue, la figure du comte était animée d'une expression de bonheur; des larmes de joie inondaient ses joues, il pressait Pierre contre son cœur. « Que Dieu soit béni! s'écria-t-il; sa bonté m'envoie à mon dernier moment la plus douce consolation. Marie existe encore! ma fille bien-aimée n'a point oublié son père!... Merci, Pierre, merci, tu m'as rendu bien heureux. Mais l'heure s'avance, mon bonheur ne doit pas durer; embrasse-moi, mon garçon, et laisse-moi prier Dieu!...

— Oui, oui, M. le comte, prions Dieu; car nous avons besoin de son aide aujourd'hui; il ne m'abandonnera pas; c'est devant lui, c'est en le prenant à témoin que j'ai promis à mademoiselle Marie de vous sauver, et je vous sauverai.

— Enfant, qu'espères-tu? vois donc qui je suis, où j'ai été pris!...

— Je sais que vous serez fusillé sans être jugé, dès que le jour paraîtra, c'est pour cela qu'il n'y a pas un moment à perdre.

— Je ne doute pas de ta bonne volonté; mais cela est impossible.

— Il est bien plus impossible que je vous laisse mourir.

— Tu te perdras sans me sauver...

— Ne pensez pas à moi, ne songeons qu'à vous... personne ne peut encore savoir que vous avez été pris cette nuit...

— Mais, les soldats?...

— Ils me sont dévoués, ils ne diront rien; et d'ailleurs...

— Et d'ailleurs,.. je n'y consentirais pas. Que mon sort s'accomplisse, mais je ne veux pas causer la mort de personne...

— De personne! et votre fille? et Marie qui n'a plus que vous; croyez-vous qu'elle survive à votre perte? non, non; c'est elle que vous tuerez!

— Laisse-moi, laisse-moi, n'affaiblis pas mon courage, j'en ai besoin pour

(1) Voir le *Journal de La Haye* no. 195 et celui d'hier.

train de prendre des mesures pour construire des églises catholiques à Laren, Bussem, et Nieuwe Niedorp.

L'état, la province et les communes ont contribué largement par leurs subsides dans les frais de ces divers travaux dont nous n'avons cité que les principaux.

Depuis la dernière session des Etats-Provinciaux, diverses fabriques d'églises ont été autorisées à accepter des legs pour plus de 50,000 florins.

Service des secours contre les incendies. — Les secours contre les incendies marchent régulièrement, et, en général, on n'a eu qu'à se louer du personnel de ce service.

Poids et mesures. — On a soigné la parfaite exécution des lois et réglemens en matière de poids et mesures. En 1841, les droits de vérification ont donné pour toute la province une somme de 11,934 florins.

Cadastre. — Les opérations du cadastre se poursuivent régulièrement, et, sous peu, l'on doit s'occuper des nouvelles opérations qu'exigent les parcelles expropriées pour le chemin de fer rhénan. *(La suite à un prochain numéro.)*

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les dernières nouvelles d'Angleterre qui sont d'une nature fort grave. L'extrait du *Standard* que nous avons donné avant-hier, ne concernait que Manchester, où le calme se rétablissait effectivement. Mais dans plusieurs autres localités le désordre a pris des proportions telles qu'il inspire de vives inquiétudes à tous les amis de la paix et de humanité. Le côté le plus triste de cette situation, c'est que le mal paraît sans remède efficace, au moins pour le moment, car la reprise des affaires industrielles est loin d'être proportionnée aux progrès effrayans du paupérisme. Sir Robert Peel a déclaré lui-même dans la séance de la Chambre des Communes, du 12 août, que la législature s'avouait impuissante à soulager immédiatement la détresse du peuple, et qu'il ne voulait point donner des espérances à la réalité desquelles il ne croyait pas. Parlant de la suppression des restrictions commerciales, il a dit que l'effet du nouveau tarif amènera une réduction dans les prix des alimens égale au 3 %, enlevés par la taxe du revenu.

Toujours des incendies.

Avant-hier au matin, on a reçu à Zwolle la déplorable nouvelle qu'un incendie ravageait le village de Ham qui compte une population de 2,000 âmes. Le feu avait commencé la veille à 4 heures de l'après-midi, et, au départ du courrier, 44 maisons étaient déjà devenues la proie des flammes. On n'a pas de détails sur cet incendie dont la cause aussi n'est pas encore connue.

Statistique.

Suivant le dernier récensement, la colonie de Surinam compte 2,500 blancs, dont 1,250 chrétiens et 1,250 israélites, parmi lesquels il y a tout au plus 600 Néerlandais. Il y a en outre 7,000 gens de couleur, dont 4,000 libres et 3,000 esclaves, 46,500 noirs, dont 1,100 libres et 45,400 esclaves. Le chiffre total de la population est de 56,000 âmes.

Paramaribo compte 15,000 habitans, dont 8,500 esclaves (parmi les 6,500 personnes libres, il y a 2,000 blancs, dont 1,200 israélites); 3,000 gens de couleur et 10,000 noirs.

Un mensonge du jour apporté par les pigeons.

(*Extrait du* Journal du Commerce d'Anvers.)

Paris, 16 août. (*Correspondance particulière.*) — Il est question de plusieurs nouveaux emprunts, qu'on serait sur le point de négocier pour le compte de LA HOLLANDE, de la Prusse, du duché de Hesse et de la Bavière.

Ces emprunts sont destinés à couvrir les frais de la construction des grandes lignes de chemin de fer qui vont s'exécuter dans ces divers états.

Faits Divers.

La *British-Queen*, capitaine Eyckhold, est arrivée le 27 juillet à New-York, après une heureuse traversée. Elle a dû en repartir le 7 du courant mois.

— Le pyroscaphe *Teviot*, parti de la Havane, le 19 juillet, est arrivé en Angleterre.

La fièvre jaune régnait à la Havane avec une telle intensité, que 60 marins dont 4 capitaines en sont morts presqu'à la fois. Chacun cherchait à se sauver.

— On écrit de Mayence, 13 août :

« Notre première exposition de l'industrie allemande sera très-importante. Jusqu'ici 800 objets de fabrication de toutes les parties de l'Allemagne sont déjà arrivés ou annoncés. Le nombre des industriels allemands qui exposeront est jusqu'à ce jour de 543, dont 162 du Grand-Duché de Hesse, 72 du Wurtemberg, 84 de la Prusse, 61 de la Bavière, 31 de la Saxe, 25 de Francfort, 17 de Nassau, 16 de la Hesse-Electorale, 15 du Brunswick, 4 du Hanovre, et 24 de l'Autriche. »

— On lit dans le *Sémaphore de Marseille* du 10 août :

« Le bureau de l'état civil a pu l'autre jour appliquer le célèbre axiôme : *La lettre tue et l'esprit vivifie*. Une petite fille est venue au monde, il y a trois jours, dans l'Hôtel d'Orient; son père, le chef de cet hôtel, a été bien aise de faire figurer au nombre des témoins de l'heureuse naissance de sa fille, son hôte momentané l'Agha Mohammed-el-Mezary-ben-Ismaïl, qui y a volontiers consenti avec un aimable empressement. Malheureusement le code qui a prévu tant de choses, n'a pas prévu, en termes formels, le cas d'une signature réduite à sa simplicité primitive et patriarcale. Un officier français, porteur du large cachet d'El-Mezary, s'est donc présenté pour apposer, ainsi que cela se passe sous les tentes du désert, la signature portative et bariolée de lettres arabes, de l'Agha. A la vue de ce cachet, on a invoqué les prescriptions du code, et c'est après de longs débats, où le chef du bureau de l'état civil a fait preuve d'une intelligence de légiste, que cette griffe qui rappelle l'époque où les chevaliers signaient avec le pommeau de leur épée, a été enfin admise; elle s'étale avec son air passablement cabalistique sur le registre des naissances.

» L'état civil n'était pas à la fin de toutes ses tribulations légales; il avait accepté le cachet de l'Agha, et il était convenu qu'il serait appliqué dans toute sa pompe sauvage, au bas de l'acte; mais le père de l'enfant avait demandé pour sa fille un nom à l'Agha et celui-ci en avait donné un bien doux : ce nom était Zoora. Quand le chef de l'état civil a entendu ce nom, il a bondi et s'est écrié qu'un décret de Napoléon prescrivait de ne donner aux enfans que des noms pris dans le calendrier ou dans l'histoire. Il aurait presque dit : appelez cette enfant : Cunégonde ou Sémiramis, mais pas Zoora. La discussion a repris de plus belle; à toutes les sollicitations du père, tout joyeux de pouvoir nommer sa fille Zoora, on opposait le décret de Napoléon, qui n'avait pas songé aux appellations arabes. Il a fallu une intervention supérieure, pour qu'une de nos compatriotes puisse porter parmi nous le doux nom de Zoora. Le décret de Napoléon a été battu, et la signature et le nom arabe l'ont emporté.

» Un Arabe de la suite de l'Agha, celui-là même que nous avions vu couché dans un coin de la salle, pendant que ses compagnons dévoraient leur repas du soir, est mort le 7 de ce mois à onze heures du matin. Il a été inscrit sur les registres de l'état civil sous le nom d'Hadji-Caddour. Il était âgé de 68 ans. »

— En Belgique, le nombre des élèves en 1831 était à celui des habitans dans la proportion de 1 à 14; en 1740 il était comme 1 à 9. Namur est la province la plus avancée; la proportion est de 1 à 6.

En France, le nombre des élèves était en 1836, de 1 sur 19 habitans; en 1840, il était de 1 sur 11 1[1/2] habitans. Les départemens les plus avancés de France sont sur la même ligne que la province de Namur.

En Prusse, en 1825, il y avait 1 élève sur 8 habitans. En 1831 il y en avait 1 sur $6\frac{1}{2}$. Aujourd'hui ce pays est plus avancé encore.

En Autriche, il y avait en 1832, 1 élève sur 14 habitans. En 1838, il y en avait 1 sur $14\frac{3}{4}$ habitans.

La Hollande comptait, en 1825, 1 élève sur 8,30 habitans.

En 1834, l'Angleterre et le pays de Galles présentaient 1 élève sur 7 habitans environ. L'Ecosse, pendant la même année, avait 1 élève sur 10 habitans. En Irlande on trouvait, en 1835, 1 élève sur 7,33 habitans.

— Le *Correspondant de Nuremberg* publie une lettre de Francfort, d'après laquelle les banques de jeu rendent tous les ans, dans les différens lieux de bains, les bénéfices nets suivans : à Baden-Baden, 350,000 florins; à Wisbade, 275,000 fl.; à Aix-la-Chapelle, 200,000; à Ems, 75,000; à Hombourg, 50,000; à Kissingen et Spa, 50,000. Indépendamment de ces sommes, les banques font encore 500,000 fl. pour couvrir leurs frais.

— Le Conseil municipal de Paris s'occupe d'une manière définitive de tirer parti du colossal et gigantesque éléphant de la place de la Bastille, modelé depuis 1813 sur les lieux qu'il occupe encore. On se propose de le faire couler en bronze d'un seul jet, pour la somme de 900,000 fr.

L'emplacement désigné pour recevoir ce magnifique projet de décoration est le rond-point de la barrière du Trône.

Ainsi, il doit former, sur le milieu de cette entrée importante de la capitale, une fontaine monumentale qui surpassera en richesse et en beauté tout ce que les plus grandes capitales de l'Europe renferment de remarquable en fait de production artistiques. Des colonnes lampadaires, des candélabres d'un style analogue à ceux de la place de Concorde, compléteront ce ravissant projet de décoration. On profitera de cette circonstance pour terminer les sculptures inachevées des deux colonnes pyramidales de la barrière du Trône, et les couronner ensuite chacune d'une figure allégorique.

Ce magnifique projet, tout en embellissant l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, aura encore l'avantage d'attirer de ce côté la population, qui tend chaque jour à s'en éloigner.

Déjà le conseil municipal a alloué une somme de 30,000 pour les travaux préparatoires relatifs à l'érection de ce monument.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Deux Français ont été expulsés dernièrement du Va[illegible] comme atteints et convaincus d'avoir déplu au gouvernement de ce canton en y rédigeant un journal conservateur.

» Dans d'autres états régénérés de la Suisse, on ne se b[illegible] pas à tolérer, on protége et on encourage des aventuriers étrangers qui y prêchent dans leurs écrits l'insurrection et l'anarchie.

» Telle est la justice du radicalisme, et la manière dont [illegible] démocraties entendent et pratiquent l'égalité devant la loi. »

Que dirait le *Courrier de Lyon* s'il savait que parmi [illegible] aventuriers étrangers dont il parle, il s'en trouve qui pour [illegible] délits ont été expulsés du pays et conduits dix fois à la frontière par la gendarmerie comme des malfaiteurs ?

— On lit dans les *Notizie del Giorno* (journal de Rome) :

« Nos anciens racontent que dans leur jeunesse ils ont v[illegible] 10 août où le froid fut tel qu'ils durent prendre les habits d'hiver. Un phénomène semblable vient d'avoir lieu parmi no[illegible] 1er de ce mois. Le 31 juillet, le thermomètre Réaumur mar[illegible] 27 degrés; mais vers le soir un vent de *libeccio* amena un[illegible] dée dans la ville, des averses sur les collines des environs [illegible] plus loin une forte grêle; le 1er août, un vent de tramontane soufflant avec violence nous a fait éprouver un froid ma[illegible] Le thermomètre est monté un moment à 22 degrés, mais [illegible] généralement resté au-dessous de 16, et il est descendu [illegible] à 11 degrés.

» La saison n'a pas tardé cependant à reprendre le dessus [illegible] 2, le thermomètre était à 24, et le 2 à 25. »

EXTÉRIEUR.

TURQUIE. — Smyrne, 29 juillet. Le nouveau différ[illegible] persan, la question grecque et celle de Syrie contin[illegible] à entretenir quelques préoccupations; mais en peut-on déd[illegible] que la paix de l'Orient soit sérieusement menacée ? Le dis[illegible] timent survenu au sujet du gouvernement du Liban; les di[illegible] cultés qui s'opposent encore à un rapprochement entre la P[illegible] et la Grèce; la ridicule et brutale équipée du Shah de Pe[illegible] sont-ils de nature à laisser entrevoir la possibilité de nouv[illegible] troubles ? Ces trois faits sont graves, sans doute, mais le so[illegible] assez pour que la diplomatie ne triomphe des difficultés q[illegible] présentent. ? Et remarquons que par un heureux concours [illegible] circonstances, il n'est pas un seul des grands pouvoirs europ[illegible] qui ne soit tout disposé à intervenir pour le réglement de l'[illegible] ou de l'autre de ces trois questions.

» Quelques conflits ont déjà eu lieu, entre les troupes o[illegible] manes et celles du Shah, mais faut-il douter que l'insu[illegible] de celui-ci, les préparatifs du Divan et la médiation oppor[illegible] de la diplomatie, n'aient pour effet de réprimer les vell[illegible] guerrières d'un gouvernement semblable à celui de Téhé[illegible] Quelle que puisse être la présomption du Shah, nous ne [illegible] rions assurément nous résoudre à penser qu'il s'aveugl[illegible] point de ne pas voir l'abîme qu'une plus longue obstina[illegible] creuserait infailliblement sous ses pas.

La guerre est-elle plus a craindre du côté de la Grèce qu[illegible] celui de la Perse ? Les rapports entre le premier de ces deux p[illegible] et la Porte-Ottomane n'ont pas encore dépouillé, si l'on ve[illegible] cette défiance inhérente à des causes que nous avons plus d'u[illegible] fois définies, mais est-ce à dire que toute voie soit fermée à u[illegible] arrangement équitable, compatible avec les intérêts du nou[illegible] état et avec ceux de la Turquie ? Dans les négociations pass[illegible] et dans celles qui viennent d'être entamées entre le ministre d[illegible] affaires étrangères et le représentant de la Grèce, à Consta[illegible]

---

mourir comme je le dois.

— Vous en avez besoin pour rendre un père à Marie...

— Me crois-tu capable de racheter ma vie par une lâcheté ?...

— Me croyez-vous capable de manquer à mon serment ?...

— Un gentilhomme ne craint pas la mort...

— Un homme du peuple sait la braver quand il le faut... et d'ailleurs, M. le comte, en ce moment terrible, il n'y a plus ici ni gentilhomme ni plébéien, il n'y a que deux hommes de cœur, l'un qui a cru faire son devoir, l'autre qui veut le faire.

— Je ne puis accepter un tel sacrifice...

— M. le comte, dit Pierre avec fierté, lorsque la tourmente révolutionnaire devint plus dangereuse, lorsque vous crûtes de votre devoir de quitter la France, mon père, qui ne partageait pas votre opinion, vous en donna les moyens sans vous faire aucune observation ; il respecta le sentiment qui vous animait. Lorsque, après la mort de madame la comtesse, votre fille se trouva seule, ma mère la reçut comme son enfant, sans s'inquiéter de ce qu'on dirait; lorsque plus tard il y eut du danger pour elle à la garder à la ferme, mon oncle Antoine n'hésita pas un moment à la cacher chez lui, et cependant on publiait ce jour-là le décret qui punissait de mort quiconque donnerait asile au parent d'un émigré, et vous voulez que quand toute ma famille a fait ainsi son devoir, moi, moi seul je le trahisse quand une occasion aussi solennelle se présente; vous voulez que lorsque je reverrai mademoiselle Marie, je sois obligé de lui dire : Je vous avais promis de sauver votre père : eh bien ! c'est moi qui l'ai livré à ses bourréaux.... Ah ! M. le comte, vous me méprisez donc bien ?

— Non, non, tu es un brave et digne jeune homme; tu as la noblesse du cœur, les vertus de ton honorable famille; mais que pourras tu ? c'est t'exposer....

— Ne craignez rien, ayez confiance en moi. Oh ! M. le comte, si vous saviez combien vous me rendez heureux ! vous n'avez pas vu comme moi cette bonne demoiselle Marie, oubliant chez mon pauvre oncle, et son grand nom, et son rang, et sa fortune, le soigner comme une tendre fille, travailler avec ardeur pour augmenter ses ressources, le consoler dans ses peines, l'encourager dans ses travaux : oh ! si vous aviez vu tout cela, vous ne voudriez pas mourir, vous penseriez que des temps meilleurs peuvent venir, qu'un jour vous la reverrez cette fille si douce, qui sera tout à la fois votre gloire et votre consolation; vous, M. le comte, être père et vouloir mourir, cela n'est pas dans la nature; repoussez un mouvement d'orgueil qui vous égare, laissez-moi vou sauver pour elle, pour Marie, pour votre fille, que le même coup tuerait !...

— Ami ! s'écria le comte en embrassant Pierre, tu me désarmes, je te cède, je t'obéis; mais sois prudent, car tout mon bonheur serait détruit si je perdais l'espoir de pouvoir reconnaître un jour un si noble dévouement.

— Avant tout, M. le comte, ajouta Pierre, encore un mot, vous en comprendrez l'importance, en voyant l'uniforme que je porte : ce n'est point l'officier autrichien, l'émigré combattant contre son pays que je veux sauver, c'est le bienfaiteur de ma famille, c'est le père de mademoiselle Marie, ce sera là ma seule excuse..., et il se retira sans attendre une réponse.

Maintenant, à quoi servirait d'expliquer comment Pierre parvint au péril de ses jours à mener à fin sa dangereuse entreprise, de conter comment les hasards de la guerre le mirent à même de sauver le comte comme il le voulait; il suffira de savoir que le père de Marie échappa au danger qui le menaçait, et que les braves soldats de la 17e demi-brigade, attaqués de nouveau, eurent à s'occuper de bien autre chose que du prisonnier qu'ils crurent abandonner dans la vieille masure.

Revenons maintenant au brave perruquier de feu M. de Robespierre, à la douce et courageuse Marie, que ne fatiguait pas sa lutte incessante avec le besoin, que ne rebutait pas un travail opiniâtre et qui semblait si peu fait pour elle.

Mais le temps qui s'écoulait apportait peu de changement dans la position d'Antoine et de sa protégée, ou plutot maintenant de sa protectrice. Cependant les jours de proscription avaient cessé; le calme commençait à renaître; on avait adopté un genre de folie moins cruel, mais il n'existait encore rien de stable. Ce qui effectait surtout Antoine, c'était de ne pas recevoir des nouvelles de Pierre. — Que peut-il être devenu ! s'écriait-il quelquefois. On parle beaucoup de rendre les biens séquestrés, et il n'y a que lui qui pourrait faire valoir ses droits à l'héritage de mon pauvre frère.

— Eh bien ! mon bon M. Antoine, reprenait Marie, nous nous en passerons.

— Ce qui m'afflige le plus, c'est de vous voir vous donner tant de mal. Qui m'aurait jamais fait penser qu'un jour ce serait vous qui travailleriez pour moi ! Tout est bouleversé aujourd'hui. Ah ! si Pierre le savait !...

En ce moment, on frappa à la porte de leur modeste logement.

Antoine ouvrit, et il se trouva face à face avec un individu dont le costume, moitié militaire, moitié civil, était assez délabré; il avait sur la tête un chapeau à cornes, orné d'une plume rouge et d'une large cocarde tricolore; il portait une veste bleue, et son pantalon de toile rayée rouge et blanc laissait voir le bout d'une jambe de bois.

Le citoyen Antoine Giraud, perruquier ? dit-il en saluant militairement.

— C'est moi, répondit Antoine.

— Eh bien ! mon ancien, dit en entrant familièrement le nouveau ve[illegible] laissez-moi m'asseoir un moment, car vous pouvez vous vanter de m'avoir [illegible] courir depuis quinze jours.

— Que me voulez-vous ? dit Antoine.

— Un instant, je vas vous conter ça ; mais c'est que, voyez-vous, qu[illegible] on n'a pas encore l'habitude de marcher à cloche-pied, ça fatigue. [illegible] citoyenne, dit-il à Marie qui lui présentait une chaise, comme ça on p[illegible] s'expliquer.

Ah ça, si vous êtes bien Antoine Giraud, j'ai là un chiffon de papier q[illegible] vous fera pas de peine, c'est une lettre de mon commandant Pierre Giraud.

— Une lettre de Pierre ! s'écria Marie.

— Du commandant Giraud ! ajouta Antoine; comment, Pierre serait commandant ?...

— Rien que ça, reprit le soldat, il a gagné ce grade-là le jour où j'ai perdu ma jambe.

— Et il n'a pas été blessé ? demanda vivement Marie.

— Non, heureusement pour moi, car il m'a fait emporter à l'ambulance, il m'a recommandé et je m'en suis tiré, un peu dépareillé, il est vrai, mai[illegible] enfin encore assez solide, du reste. Quelque temps après mon accident, j'étais à l'hôpital lorsque la 17e reçut l'ordre de revenir sur ses pas pour [illegible] porter ensuite d'un autre côté; le commandant Giraud, qui ne m'avait pas oublié, vint me voir. « Brutus, me dit-il, Brutus c'était mon nom à la 17e, maintenant j'ai repris mon ci-devant saint, qui est Nicolas; Brutus, quand tu seras guéri, tu retourneras à Paris puisque c'est ton pays, il faut que tu cherches mon oncle Antoine et que tu lui remettes cette lettre; » j'ai promis, et comme un soldat n'a que sa parole, j'ai cherché, et voilà la lettre...

— Comment ! Pierre est commandant ! dit Antoine en pleurant.

— Eh ! qui sait, il est peut-être déjà bien mieux que cela, dit Brutus, car c'est un gaillard qui a fait à lui seul plus d'actions d'éclat que l'armée de Sambre-et-Meuse n'a usé de paires de souliers.

— Mais, Antoine, lisez donc cette lettre, dit Marie avec impatience.

— Oui, oui, vous avez raison; voyons ce qu'il nous écrit ce brave Pierre...

« Mon cher oncle... » Voyez donc comme c'est bien écrit !

— Ah ! pour ça, c'est vrai, dit Brutus; il écrit comme un vrai maître d'armes.

— Continuez donc, dit Marie.

nople, le Divan ne demandait, ne demande rien, qui s'écartât ou qui s'écarte de la loi des justes exigences internationales. La réparation de griefs constans, manifestes, telle est la base principale de l'arrangement à intervenir; le refus de cette réparation constituant la permanence d'un *statu quo* pire que la guerre, pour la Grèce surtout dont il grève les intérêts les plus vitaux et les plus immédiats, pourquoi ne serions-nous pas fondés à espérer, à croire que nous touchons au terme des incertitudes qui ont caractérisé jusqu'ici le différend turco-hellénique?

Reste l'affaire syrienne. On connaît toute notre pensée sur cette question si délicate à tant de titres. Préoccupés avant tout du droit de la Sublime-Porte, instruits par l'expérience du passé, nous avons insisté et nous avions dû insister sur le libre exercice d'une prérogative incontestable. Aujourd'hui comme alors notre conscience et notre bon sens répugnent à supposer un seul instant l'existence, sur ce point, d'une opinion contraire à la nôtre. Toutefois nous n'oublierons pas que si jaloux qu'il fût du maintien de ses droits et de sa dignité, le gouvernement turc n'avait pas cessé de se montrer prêt à tout sacrifier aux conseils de ses alliés, dans le cas où il lui serait prouvé que les vœux et les intérêts de ses sujets chrétiens sollicitent une administration autre que celle d'Omer-Pacha, c'est-à-dire un gouverneur choisi dans leurs rangs. La mission de S. Exc. Sélim-Bey, ne permet pas de douter de la loyauté des ministres ottomans; elle témoigne de leur désir de s'entourer de toutes les lumières propres à éclairer leur jugement, elle sera la dernière et la plus décisive épreuve de l'examen d'un fait dont nous ne saurions trop hâter la solution. Aussi nous tarde-t-il de connaître les résultats de l'enquête de l'envoyé ottoman. Jusque là, nous n'osons rien prédire, quoique certains d'avance d'un dénouement qui sans porter aucune atteinte à la juste considération de la Turquie, amènera un accord bien entendu entre des opinions un instant divisées. » (*Echo de l'Orient.*)

—La *Gazette du Rhin* publie une correspondance de Constantinople, en date du 27 juillet, qui annonce la chute du grand visir Izzet-Mehémet et son remplacement par Raouf-Pacha, ancien président du conseil impérial,

Cependant, d'après les nouvelles de la même date, apportées à Marseille par le *Tancrède*, ce serait Arif-Pacha, président du grand conseil de justice et qui formait avec le grand visir et Irros-Bey, le chambellan disgracié, une espèce de ligue qui tendait à renverser Riza-Pacha, le grand intendant du palais, qui aurait été destitué et remplacé par Raouf-Pacha.

La guerre avec la Perse n'est pas seulement inévitable, elle a déjà commencé. Un courrier extraordinaire arrivé avant-hier d'Erzeroum a porté la nouvelle que l'armée du Shah s'avançait en toute hâte du côté de cette ville, et qu'elle était harcelée par des hordes de Courdes qui avaient marché au-devant d'elle. Le Shah doit avoir auprès de lui le général Damas, Français, qui était entré à son service il y a près de deux ans, et qui a réussi à gagner ses bonnes grâces. On sait d'ailleurs qu'il a dans son armée plusieurs officiers européens.

Sadoullah-Pacha, ex-gouverneur du Diarbékir, et Sabri-Pacha, viennent d'être nommés au commandement de l'armée qui se trouve réunie à Bagdad. Ces deux généraux ont reçu l'ordre de faire en toute hâte leurs préparatifs de départ pour se rendre immédiatement à leur destination.

S'il faut en croire les dernières nouvelles de Circassie, les Russes auraient perdu un corps d'armée de 25,000 hommes qui s'était aventuré dans l'intérieur. Les Circassiens lui laissèrent passer les défilés, puis ils donnèrent l'assaut à la forteresse d'où les Russes tiraient leurs vivres et leurs munitions, et ils parvinrent à s'en emparer. Dès-lors l'armée russe coupée de sa base d'opération dut commencer une retraite qui devint une entière déroute.

GRÈCE. — Des lettres d'Athènes, en date du 25 juillet, reçues à Ancône, annoncent comme une chose positive que la question turco-grecque a pris tout-à-coup une tournure plus favorable. On dit que M. Mussurus a eu une longue conférence avec M. Rizos, ministre des affaires étrangères à Athènes, et qu'il a soumis à ce dernier un nouveau projet de la Porte, relatif aux indemnités qui seraient accordées aux populations turques dans l'île d'Eubée et dans la Phtiotide. Ces nouvelles propositions, bien qu'elles laissent encore beaucoup à désirer, ont cependant paru acceptables au gouvernement grec; on trouve, en particulier, que la somme réclamée comme indemnité est encore trop forte. Toutefois, l'ordre a été envoyé à M. Maurokordatos à Constantinople de suspendre les négociations, attendu que le gouvernement espère en finir à Athènes avec cette affaire. (*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

ANGLETERRE — Londres, 15 août. Ce matin on a reçu au bureau de l'intérieur des dépêches de Manchester; aussitôt après l'arrivée de ces dépêches un exprès a été expédié à la reine, au château de Windsor.

— Un supplément de la *Gazette de Londres* contient la proclamation suivante:

Samedi, 13 août 1842.

Par la reine. — Proclamation.

Victoria Regina. Attendu que sur divers points de la Grande-Bretagne, des bandes nombreuses d'individus coupables et désordonnés se sont réunis récemment d'une manière séditieuse et tumultueuse et sont entrés par force et par violence dans certaines mines, usines, manufactures et autres lieux, et ont par menaces et intimidation empêché nos bons sujets employés dans ces établissemens de suivre leurs occupations accoutumées et de gagner leurs moyens d'existence.

En conséquence, étant sensible aux fâcheux résultats qui doivent s'en suivre inévitablement pour la paix du royaume et la vie et les propriétés de nos sujets, de ces manœuvres illégales et coupables, si elles demeuraient impunies, et étant fermement résolue de mettre les lois à exécution pour le châtiment de ces délinquans, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre conseil privé, de rendre cette proclamation pour prescrire à tous les juges-de-paix, Sheriffs, Sous-Sheriffs et autres officiers publics dans ledit royaume, de faire tous leurs efforts pour découvrir, saisir et amener devant la justice les personnes impliquées dans les actes séditieux ci-dessus mentionnés.

Et comme encouragement pour découvrir lesdits délinquans, nous promettons et déclarons par la présente que toutes personnes qui découvriront, saisiront ou feront découvrir et saisir les auteurs instigateurs ou perpétrateurs des actes ci-dessus mentionnés, auront, en cas de condamnations desdits individus, droit à la somme de cinquante livres pour chaque individu condamné et recevront aussi notre gracieux pardon pour ledit crime dans le cas où la personne faisant la découverte susdite serait soumise à des poursuites pour ledit crime.

Donné en notre cour à Windsor, le 13me jour d'août de l'année de notre Seigneur, mil-huit-cent-quarante-deux et de notre règne le sixième.

Dieu sauve la reine.

— Le duc de Wellington a accepté le poste de commandant-en-chef des forces anglaises, devenu vacant par la retraite de lord Hill.

— On écrit de Liverpool, le 13 août: « Nous avons eu aujourd'hui un marché presque sans affaires, cependant malgré l'état d'agitation des districts manufacturiers du Lancashire, les demandes ont encore été assez nombreuses. Le chiffre des ventes n'a pas dépassé 2,500 balles, y compris 800 Amériques pour la spéculation. Les prix sont sans variation.

— Dans la journée d'hier, plusieurs détachemens de troupes sont partis pour Manchester par le chemin de fer de Birmingham. En traversant la capitale, ces troupes ont été huées et sifflées à plusieurs reprises, et arrivées à la station, ce n'a été qu'à grande peine qu'elles ont pu se faire jour jusque dans l'intérieur, à travers la foule qui encombrait tous les abords de la station, et qui montrait des dispositions hostiles. « Souvenez-vous que vous êtes nos frères, criait-on aux soldats; n'allez pas égorger vos frères qui meurent de faim! »

Un grand nombre d'officiers de police stationnaient aux abords du chemin de fer pour empêcher toute tentative qui aurait eu lieu, soit pour briser les rails, soit pour déranger les locomotives. Pendant toute la journée, une foule considérable n'a cessé d'occuper les abords de la station; des orateurs chartistes la haranguaient de temps en temps.

— Les nouvelles reçues de Manchester, sans être bien rassurantes, annoncent que dans la journée d'hier le calme a régné dans cette ville; mais on n'était pas sans inquiétude sur la journée d'aujourd'hui. Des *Meetings* doivent avoir lieu à Manchester et dans les environs, et malheureusement le mouvement prend un caractère politique sur tous les points où d'abord il n'était question que d'une augmentation de salaire.

—A Dunsermline, près d'Edimbourg, l'emprisonnement de quelques émeutiers avait donné lieu à une démonstration menaçante et on craignait de graves désordres si ces individus n'étaient pas mis en liberté. Les troupes arrivées d'Edimbourg stationnaient encore à Dunsermline et un grand nombre d'habitans avaient prêté serment comme constables spéciaux pour aider les autorités à rétablir l'ordre.

— Dans les environs de Glascow aucuns nouveaux désordres n'ont eu lieu; mais les ouvriers mineurs sont inflexibles et ne veulent reprendre leurs travaux que si l'augmentation de salaire qu'ils demandent est accordée.

— Plus de 3,000 chartistes sont campés sur les hauteurs de Marsden dans les environs de Burnley (Lancashire). Une autre réunion du même genre est campée à Bull-hill, entre Burg et Rochdale, même comté.

—La plupart des villes du Lancashire ont fait demander des troupes pour rétablir l'ordre; mais on n'a pu accéder à leur demande.

—Dans les environs d'Ashton, des troupes de maraudeurs, composées de 30 à 50 individus, parcourent les campagnes et demandent de l'argent et des vivres.

— On écrit de Preston, le 14 août:

« Ce matin notre ville a été le théâtre de scènes sanglantes, dont les suites seront à jamais déplorables. Les ouvriers s'étant rendus à la manufacture de M. Steddon et à celle de M. Dawson, pour y faire suspendre les travaux, un détachement de troupes et d'officiers de police se porta sur les deux établissemens menacés pour les protéger. La foule des ouvriers était nombreuse et menaçante. Le *Riot Act* ayant été lu, le chef constable Woodford et M. Banister, surintendant de la police, engagèrent la foule à se disperser; mais à ce moment M. Woodford reçut au front un coup de pierre qui le renversa, et il fut foulé aux pieds. En même-temps une grêle de projectiles tomba sur les troupes et sur les officiers de police; quelques soldats et *policemen* furent blessés. Alors l'ordre de faire feu fut donné; les troupes obéirent et plusieurs ouvriers tombèrent. Cette décharge dispersa la foule, et le maire, les magistrats et la troupe demeurèrent maîtres du terrain.

« On ne sait pas au juste le nombre des blessés, une quinzaine ont été portés à l'hôpital de la ville, quatre sont blessés mortellement. »

— On écrit encore de Preston:

« Comme on le pense bien, l'exaspération du peuple est au comble. Les ouvriers crient vengeance, et des groupes plus menaçans que ceux de ce matin se forment sur tous les points. Un renfort de 150 carabiniers vient d'arriver de Manchester. Le maire a publié une proclamation dans laquelle il annonce qu'il emploiera rigoureusement tous les moyens en son pouvoir pour rétablir l'ordre et faire respecter les lois. »

—Le *Mercure de Leeds* annonce que des troubles de la nature de ceux qui désolent Manchester depuis quelques jours, ont aussi éclaté dans cette ville. Dans la journée de samedi, des ouvriers étrangers ont parcouru les usines de Leeds et du voisinage, et ont engagé les ouvriers à quitter leurs travaux; ils ont réussi presque partout. Les ouvriers quittent généralement l'ouvrage dans les districts du Yorkshire. Ce mouvement est une véritable insurrection, car il ne s'agit plus seulement d'augmentation de salaires, mais de l'établissement d'une *démocratie pure et sans mélange et conforme à la Charte du peuple.*

FRANCE. — Paris, 16 août. A la séance de la Chambre des Députés de ce jour, M. Dupin aîné, a présenté le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la régence: il conclut à l'adoption; quelques changemens sont faits à l'article 2. Le plus important au fond, consiste dans le délai de convocation des Chambres, qui reste fixé à 40 jours, au lieu de 3 mois, à dater de la mort du roi. Par l'Art. 6, la garde du roi mineur est confiée à sa mère, et à son défaut, à son aieule; dans la rédaction présentée par le ministère, il y avait: *appartient à la reine ou princesse sa mère, non remariée.* Par ce changement cette loi ne serait plus une loi générale, mais deviendrait une loi spéciale.

La discussion du projet a été renvoyée à jeudi. Un membre de l'opposition, M. Lherbette, annonce qu'il est de son devoir d'adresser des interpellations au ministère. M. Guizot répond que le gouvernement est prêt à s'expliquer sur tous les points de la politique qu'il a suivie. Sept membres se lèvent pour que les interpellations aient lieu avant la discussion de la loi sur la régence, 15 membres se lèvent pour appuyer les interpellations après le vote de cette loi, et la proposition est rejetée. Le centre gauche, le tiers-parti et la gauche semblent être unanimes sur l'adoption du projet de loi sur la régence, tel qu'il est aujourd'hui amendé par la commission. Un grand nombre d'orateurs se sont fait inscrire pour et contre le projet, la discussion sera pleine d'intérêt et longue surtout, s'il faut entendre dans la Chambre le développement de toutes les idées qui ont été émises par les journaux sur la question de la régence.

Les légitimistes, par l'organe de la *Gazette de France*, et les radicaux, par celui du *National*, exigent que le régent soit élu par le vote universel et les assemblées primaires. Le *Commerce*

« Mon cher oncle, ne m'en voulez pas si je ne vous donne pas plus souvent de mes nouvelles. Mais le temps et les occasions nous manquent. Je profite du départ d'un brave soldat qui ne m'a jamais quitté. »

— Ça, c'est vrai, et sans cette maudite jambe...

— « Pour vous dire que je me porte bien. J'ai déjà eu quelque avancement... Et j'espère, quand je vous reverrai, ainsi que ma cousine... »

— C'est la jeune citoyenne, dit Brutus, en désignant Marie, je comprends l'apologe...

— « Etre plus digne d'elle et de vous... » Brave garçon! s'écria Antoine en essuyant ses larmes, plus digne de moi... Ah! que feu M. de Robespierre avait bien raison quand il disait...

— Je vous en prie, Antoine, continuez, dit Marie.

— Oui, oui, voilà... « Digne de vous... A propos, dites, je vous prie, à ma cousine que j'ai été assez heureux pour faire pour la personne qu'elle m'avait recommandée, ce qu'elle désirait...

Brutus, en se levant à l'aide de sa béquille: — Si le commandant vous a promis quelque chose, s'écria-t-il, il l'aura fait bien sûr, quand bien même tous les *kaiserlicks* et tous les représentans du peuple s'y seraient opposés.

— « Cette personne se porte bien; dès que je le pourrai, mon cher oncle, je vous enverrai de mes nouvelles. Accueillez bien, je vous prie, mon vieux caporal, c'est un ami sûr.

Brutus se leva une seconde fois, et se découvrant, il dit: « Je m'en flatte, citoyen; si je n'ai perdu qu'une jambe avec le commandant, ce n'est pas ma faute; ce n'est pas la sienne non plus, mais pour ce qui est de compter sur moi, il le peut à la vie et à la mort.

— Brave garçon, dit Antoine d'une voix émue, il a le cœur de son père.

— Maintenant, reprit Brutus, que je vois bien que vous êtes le vrai Antoine Giraud, ce qui n'était pas facile à distinguer, car il en pleut des Giraud dans notre diable de Paris: j'ai encore quelque chose à vous remettre de la part du commandant; c'est un petit sac qui est assez rondelet; je ne suis pas fâché de m'en débarrasser, car moi qui n'ai pas peur de grand'chose, depuis que je l'ai il me semble toujours qu'on va me voler; le voilà, ça vous regarde maintenant d'y veiller.

— De l'argent! s'écria Antoine.

— Ça me fait cet effet là, dit Brutus; il faut que le commandant ait joliment économisé pour avoir amassé ce petit magot, car à l'armée de Sambre-et-Meuse on recevait plus de coups que d'écus de six livres.

— Voyez, Marie, voyez donc! le pauvre garçon se sera privé pour nous.

Marie pleurait aussi, mais c'était de joie; la nouvelle que lui donnait Pierre d'une manière indirecte venait de calmer une de ses plus vives inquiétudes.

De ce moment Brutus devint l'ami de la maison; il racontait ses campagnes à Antoine, et Marie se plaisait à écouter ces récits où le nom de Pierre revenait si souvent avec des éloges sur son courage et sur sa bonté. Un assez long espace de temps s'écoula ainsi. Cependant la situation de la France changeait de jour en jour; ses armées victorieuses avaient rendu au pays son influence dans les affaires de l'Europe. On avait vu poindre d'abord, puis grandir, puis s'élever un jeune homme dont le nom devint bientôt le seul espoir de toute la nation. Fatiguée qu'elle était du despotisme sanglant de la terreur, du désordre et du gaspillage des gouvernemens qui lui avaient succédé, la France se soumettait sans regrets à la main ferme et victoriense qui voulait s'emparer des rènes de l'état, et nul n'osait contester au jeune vainqueur de l'Italie et de l'Egypte le sceptre qu'il ramassait dans le sang et dans la boue.

Déjà les émigrés n'étaient plus proscrits, ils pouvaient enfin revoir le sol de la patrie; et celui qui rêvait une cour n'avait garde de repousser les gentilshommes sur lesquels il cherchait déjà à enter une nouvelle noblesse, noblesse d'épée, car c'était sur le pommeau de la sienne qu'il s'appuyait pour établir ses droits.

Suivre dans toutes ces phases ce météore qui devait briller de tant d'éclat et s'éteindre un jour, cela nous mènerait trop loin, et surtout nous ferait trop oublier nos amis; revenons-y.

La position d'Antoine était améliorée; de temps en temps, il recevait de Pierre des secours qui le mettaient au-dessus du besoin; mais les soins de Marie ne se ralentissaient pas, et d'ailleurs ne fallait-il pas que Brutus se ressentit un peu de ce bien-être?

Un jour que le caporal et le perruquier devisaient ensemble, quelqu'un entre précipitamment dans la chambre: « Pierre! » s'écria Marie; mon commandant! dit Brutus. Antoine ne put rien dire, Pierre l'étouffait dans ses bras.

— Oh! oh! mon colonel, dit Brutus remis le premier du saisissement général, vous avez là sur les épaules quelque chose qui vaut mieux qu'une jambe de bois; eh bien! qu'est-ce que je vous disais toujours, père Antoine, il n'en restera pas là, il ira plus loin: vous voyez..

— Colonel! reprit Antoine pétrifié.

— Oui, mon bon oncle, dit Pierre, puis se tournant vers Marie: et vous mademoiselle Marie, me reconnaissez-vous? dit-il.

— Peut-on oublier l'ami de son enfance? rien n'est changé pour moi.

—Permettez, mademoiselle, dit Brutus, le colonel est diablement bruni, et ça n'est pas étonnant, quand ce polisson de soleil vous tape long-temps sur la coloquinte, il vous dore comme un abricot en plein vent; vous comprenez cela? père Antoine.

—Marie, reprit Pierre, je vous ai tenu parole, je vous ramène quelqu'un qui sera bien heureux de vous revoir.

—Mon père! s'écria Marie.

— Lui-même; il vous attend, il nous attend tous au château où nous avons été élevés.

— Ah! partons, dit Marie, mais, Pierre, ce château était à votre père?

— Aussi m'a-t-il été rendu quand j'ai fait valoir mes droits; mais, croyez-vous donc, Marie, que j'ignorais dans quelle intention mon père avait acheté tous ces biens? non: votre père en est, en a été toujours le possesseur; mais il nous attend, Marie, le laisserons-nous souffrir?

Le même soir, ils étaient tous partis. Quelques mois après, il y avait grande cérémonie au château de***. La chapelle était ornée, tous les paysans étaient en habits de fête; on célébrait le mariage du colonel Giraud et de mademoiselle Marie de***, et le bon prêtre qui bénissait cette union ayant pris pour texte de son exhortation ces paroles de l'Evangile: « *Quiconque aura donné un verre d'eau en mon nom ne perdra point sa récompense*, » raconta succinctement ce qu'avait fait pour le noble le fils du laboureur: ce qu'avait fait pour la familte du laboureur la fille du noble: et démontra aux assistans émus que la bonté rend tous les hommes égaux, et que cette union était une récompense qui devançait sur cette terre celle qui attendait ces deux vertueux enfans dans un monde meilleur.

Après cette touchante cérémonie, tout le monde était réuni dans le salon du château; le comte, se tournant vers Brutus, lui dit, en le prenant au collet: « A mon tour, monsieur le caporal, je vous fais mon prisonnier, et je vous donne ce château pour prison.

— Comment! M. le comte, dit le caporal, c'est vous qui êtes mon *kaiserlick?* alors je ne suis plus surpris si la surveillance du commandant a été mise en défaut.

— Et vous, mon cher M. Antoine, poursuivit le comte, vous à qui je dois d'avoir retrouvé ma chère Marie, j'espère que vous ne nous quitterez plus.

— Moi! M. le comte, répondit Antoine en pleurant; non, non, jamais; car, ainsi que le disait quelquefois feu M. de Robespierre, « *Je suis comme le lièvre, je meurs où je m'attache.* (Je suis comme le lierre, etc.)

FIN.

A. Jadin.

et la *Patrie* prétendent que le choix du régent appartient seul à une assemblée élective qui serait une constituante. Le *Courrier Français* veut qu'il soit élu par le pouvoir législatif auquel ce journal reconnaît le pouvoir constituant pour organiser, tandis que le *Siècle* reconnaît au pouvoir législatif le droit d'élire et même d'organiser pour l'avenir; et le *Journal des Débats* veut une régence de circonstance, mais à l'image de la royauté, une loi spéciale, mais posant des règles immuables et générales, enfin une solution personnelle et provisoire, mais qui n'établirait que des principes permanens. La discussion dans la Chambre parviendra peut-être à débrouiller tous ce cahos d'opinions diverses.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 17 août. Un arrêté royal du 2 août a décidé que le péage de l'Escaut ne serait remboursé, pour les navires à vapeur, qu'aux *steamers* qui seraient partis d'Anvers aux jours fixés par le gouvernement belge et seulement pour le nombre de départs déterminé pour chacun de ces jours.

On apprend que la Société des bateaux à vapeur anglais a ordonné à ses agens de continuer leurs départs aux jours désignés par elle, et qu'elle les a autorisés à payer le droit de péage de leurs deniers, se réservant de protester contre la mesure qui les prive de ce bénéfice.

— On assure qu'une demande en commutation de peine a été adressée il y a quelques jours au roi, à l'occasion du 11e anniversaire de son inauguration, dans l'intérêt des quatre condamnés dans l'affaire du complot d'octobre dernier. Cette demande est signée par les douze membres du jury qui ont siégé dans cette affaire.

- Cette enquête a été renvoyée par S. M. au ministre de la justice.

— Dans sa séance d'hier, la Chambre des Représentans a continué la discussion du projet de loi sur l'instruction primaire; elle s'est occupée de l'Art. 7 relatif à la surveillance des écoles et à l'approbation des livres qui doivent être mis entre les mains des élèves. Le projet de loi porte que ceux des livres relatifs à l'enseignement de la morale et de la religion seront soumis à l'autorité ecclésiastique. Pour établir un équilibre que cette disposition semblait rompre, le ministre de l'intérieur a présenté un amendement d'après lequel l'autorité civile approuvera de son côté les livres destinés à l'enseignement proprement dit. Cet article et cet amendement ont donné lieu à un très-long débat, et à plusieurs autres amendemens, et en définitive aucun vote n'a été émis. La discussion continuera aujourd'hui.

VARIÉTÉS.

Le chantage et les chanteurs.

Il y a un Paris souterrain complètement inconnu, dans lequel s'agitent des passions inouïes, où se trament des complots d'une audace inconcevable, où la dépravation règne sur des hommes qui emploient les plus brillantes facultés à être seulement des brigands impunis. Ce Paris n'est point celui des voleurs ordinaires ni des assassins vulgaires dont la police connaît les gîtes, et qu'on sait toujours où prendre quand besoin est. C'est une société à part, dont rien ne révèle la présence aux yeux du public ou de la justice, qui ne laisse échapper qu'à de longs intervalles quelques-uns de ses membres toujours muets, ou très-sobres de détails sur les régions d'où ils sortent, et qui meurent souvent au bagne avec leur secret.

Cette société vit au milieu de la grande société sans que celle-ci s'en doute; ceux qui en font partie ont autant d'esprit, sinon davantage, que les honnêtes gens, des manières non moins recherchées et des allures de franchise et de loyauté auxquelles on ne saurait manquer de se laisser prendre. Après avoir fait servir les bienfaits de l'éducation à étendre leur intelligence dans le sens de la satisfaction de leurs mauvais instincts, ils exploitent le monde avec une audace effrayante et une habileté de démons. Trouver de quoi vivre ne suffit pas pour eux, il faut qu'ils trouvent de quoi vivre avec luxe, car ils ont beaucoup de besoins, beaucoup de passions à satisfaire, et la terre ne porte ses plus beaux fruits que pour qu'ils chargent la table de ces conquérans. Tous ces esprits travaillent sans cesse à inventer quelque théorie nouvelle de pressurer les bourses, quelque fil non usé à l'aide duquel on puisse pêcher dans le Pactole, bien abrité contre les articles du Code pénal. Aussi il sort souvent de ces têtes en fermentation des plans prodigieux, comparables aux plus beaux plans des plus grands esprits, aux combinaisons les plus savantes, et qui s'exécutent sans pâlir, comme si c'étaient de nobles actions.

La vertu ne monopolise pas assez le courage et le génie, le crime glane derrière elle des gerbes encore puissantes. Après une nuit tranquille, après un jour serein, les honnêtes gens ne se doutent pas qu'ils viennent d'échapper à une foule de dangers d'un genre inconnu pour eux. Mais le jour n'est pas loin peut-être où ils doivent payer leur impôt d'une manière grotesque ou atroce à ces souverains mystérieux et peu constitutionnels, qui rançonnent Paris et se font une liste civile abondante pour suffire aux dispendieux besoins de leur esprit ou de leurs sens.

Il faut le dire, le plus clair de ces revenus provient souvent de leurs entreprises sur les terres de leurs pareils, rien n'est curieux alors comme l'exploitation du crime par le crime; quand les loups se battent, il fait bon considérer les chances du combat.

Avant de faire connaître à nos lecteurs ce que nous savons nous-même de ce monde inconnu, c'est-à-dire quelques détails, quelques faits qui se révèlent de loin en loin aux yeux de tous, pour annoncer l'existence d'une terre inexplorée, comme les herbes qui annonçaient à Colomb le voisinage de l'Amérique, nous devons leur expliquer la signification d'un mot qu'ils ne connaissent pas, sans doute, et qui sert à désigner le plus grand nombre des opérations auxquelles se livrent les industriels dont nous voulons parler. Ce mot, c'est *chantage*.

Puisque l'argot court aujourd'hui les boudoirs et que M. E. Sue présente les *chourineurs* dans les meilleures maisons, nous pouvons dire *chanter* signifie obtenir de l'argent de quelqu'un en lui faisant peur, en le menaçant de publier des choses qui pourraient nuire à sa considération, à l'honneur d'autres personnes ou à un grand intérêt à tenir ignoré.

Portez un secret grave, terrible, à la connaissance d'un de ces industriels, que l'individu que ce secret intéresse soit riche, et vous verrez toute cette fortune s'en aller bribe par bribe, l'industriel en mangera un morceau à chaque repas. Il y a ainsi des secrets qui valent un million.

Ces êtres dont nous parlons voyagent à la recherche d'un secret, comme d'autres à la recherche d'une grande invention, d'une mécanique nouvelle: une lettre d'affaire égarée peut rapporter trois fois plus que l'invention du daguerréotype.

Il existe une *banque* du *chantage* où chacun est admis à se présenter s'il possède quelque secret bien compromettant dont il veuille tirer profit. Si le cœur vous manque pour mettre le pistolet sur la gorge de votre sujet, la banque ne manque pas, elle, d'hommes d'action, habitués à pratiquer la chose. On estime donc la valeur de votre secret selon la fortune de l'individu qu'il intéresse; on regarde si les preuves par lesquelles vous appuyez votre dire sont bien positives, et quand l'affaire paraît immanquable, si l'on compte avoir 25,000 fr., on vous en donne 2,000. La banque réalise ainsi des profits considérables.

Mais comme les affaires qui se présentent d'elles-mêmes sont assez rares, on emploie, pour en trouver de nouvelles, toute sorte de moyens ingénieux. On séduit les domestiques, on écoute aux portes, on épie les individus. Ceux qui *chantent* le mieux, ce sont les voleurs du grand monde, qu'un mot peut perdre, les héritiers trop pressés d'hériter qui ont sur la conscience quelque petit empoisonnement; tous ceux enfin, et le personnel en est nombreux, qui redoutent justement le scandale ou les tête-à-tête avec la justice. Ceux-là, si leur coffre-fort est bien garni, chantent long-temps et sur toutes les gammes, et quand le châtiment mérité ne leur arrive pas, ils ont au moins le tourment de se savoir sans cesse exposés, et d'avoir de terribles insomnies après une visite de leur emprunteur, implacable et assidu comme le remords. Ils ne s'appartiennent plus, ils sont la chose de l'homme qui sait leur secret et qui est sans égards pour leurs nerfs.

Un spéculateur aventureux, qui a dansé sur la corde raide entre la correctionnelle et la cour d'assises, et qui s'est retiré depuis peu des affaires pour cause de millions bien placés, s'abandonne à des rêves dorés et charmans; dans sa conscience il se dit qu'il a eu du bonheur, et il se félicite de n'être plus au temps des nuits d'insomnies, des fièvres et des angoisses. Il se retourne en arrière pour dire: « J'ai eu bien peur, » remis maintenant de ces agitations et de ces inquiétudes qui doublaient l'activité de sa vie et lui faisaient des nuits blanches et des jours tachés d'encre. Comme un naufragé dont les pieds sont encore dans la mer, mais dont le corps est sauf, il jette sur le monde un regard de bénédiction. Il se trouve subitement sensible à toutes les poésies de la nature, à celle du soleil, du ciel bleu, des arbres verts et du chant des rossignols. Malheur! un homme est introduit qui trouble indélicatement cette douce solitude et ce soliloque muet pleins de charmes. Il a l'œil menaçant et la parole brève, il démontre comme quoi il a en main ce qu'il faut pour envoyer notre homme au bagne dans le plus bref délai. Celui-ci fait l'homme indigné, puis il pâlit bientôt et paie. Ainsi *chante* le gibier de galère sans avoir jamais appris la musique.

Voici un autre coup de *chantage* qui a bien son mérite, et dont les auteurs ne risquaient rien moins que le bagne à perpétuité en l'exécutant. Un condamné à une peine correctionnelle, pour avoir vendu du plomb pour de l'or, était fort riche et faisait son temps de prison dans une maison de santé. Un jour, pour voir sa fille mourante, il a besoin de rompre son ban pendant quelques heures et de sortir dans Paris. La chose ayant été sue à l'avance, on ne sait par qui et l'on ne sait comment, des mesures sont prises, des hommes sont apostés, un fiacre est préparé, et, quand il sort, le prisonnier a fait à peine vingt pas qu'il est arrêté, mis en voiture et en route pour la préfecture de police. Dans le trouble où le jette une pareille arrestation, il songe peu à s'informer si les hommes à qui il a affaire sont de véritables agens; ce qu'il voit en perspective immédiate, c'est un jugement nouveau, une augmentation de peine à subir dans une bonne prison cette fois. La voiture roule, le danger approche; des deux côtés, on brûle de se faire des offres et d'entrer en conversation. Le condamné parle le premier, et bientôt on traite avec lui de sa liberté, qu'il achète au prix de 6,000 francs que sa femme compte contre une lettre de lui.

Une nuit, M. le comte V... avait perdu une somme considérable, 20,000 francs à l'écarté, dans un bal de l'Hôtel-de-Ville. Il se disposait à s'exécuter le lendemain et à envoyer la somme qu'il avait perdue sur parole, quand un individu se présente, qui lui déclare qu'il a été volé, qu'il a affaire à des escrocs auxquels il doit bien se garder de payer la somme perdue. M. V...... voulait payer malgré cette dénonciation, à laquelle il n'avait aucune raison de croire, mais l'individu insiste et il se charge d'arranger l'affaire, M. V... moitié consentant, moitié refusant.

M. V... ne paya rien, et l'individu en question fit *chanter* ses prétendus créanciers qui étaient de véritables escrocs. Ceux-ci eurent peur de M. le procureur du roi. On voit que corsaires contre corsaires peuvent très-bien faire leurs affaires.

Il y avait un curé, nommé M***, qui brûlait du désir d'être évêque; il voyait la crosse et la mitre dans tous ses rêves; son désir devenait une fureur. Un jour il lit dans un journal: M*** vient d'être nommé à l'évêché vacant de***. Le lendemain, la nouvelle est répétée sur toute la ligne des journaux parisiens; quelques jours après le curé reçoit l'ordonnance qui le nomme évêque. Dans sa joie, il ne savait à qui il avait à rendre des actions de grâce, ni comment un pareil bonheur lui était arrivé, quand il reçut un billet à-peu-près conçu en ces termes: « Monsieur, je vous ai fait nommer évêque, je pense que votre grandeur ne me refusera pas 2,000 fr. dont j'ai besoin. » Suivaient le nom et l'adresse.

Voici comment la chose était arrivée: un industriel (nous ne savons comment désigner nos individus, l'Académie devrait bien vite inventer un mot à cet usage), un industriel, par forme de mystification, avait fait mettre dans un journal la nomination de M. le curé. La nouvelle, une fois répandue partout, et acceptée par tout le monde, le ministre, qui avait déjà reçu les remercîmens du nouvel évêque, n'avait pas osé troubler une si belle joie, et la nomination avait été signée en effet.

L'évêque a eu plus d'une fois à maudire celui qui l'a si merveilleusement élevé à l'épiscopat, car les appels de fonds ont été fréquens.

Ceci pourrait s'appeler le *chantage* inespéré.

Ainsi que nous croyons l'avoir dit, tous les gens qui vivent du *chantage* sont des êtres d'un esprit souvent cultivé et d'allures semblables à celles des gens du monde. Des voleurs en blouse et en casquette ne seraient pas propres à ce métier. Ils vivent du reste, de la vie des honnêtes gens, en ce sens qu'ils dépensent leur argent à-peu-près de la même manière; ils ne diffèrent avec eux que dans la manière de se le procurer. Ce sont souvent des hommes à forte trempe, qui, jetés hors du droit chemin, persévèrent dans le crime par une sorte d'orgueil farouche, et parce que là seulement ils trouvent les violentes émotions qu'ils aiment, en même temps qu'ils récoltent de quoi suffire à leurs innombrables besoins. On cite de quelques-uns d'entr'eux des filouteries inouïes et incroyables.

Un jour, sans avoir un sou dans sa poche, l'un d'eux invite à dîner une douzaine de personnes qui se promenaient avec lui aux Tuileries, et qui ne le connaissaient que très superficiellement, bien entendu. Le dîner est splendide, les mets sont succulens, les vins sont recherchés et délicieux. On apporte la carte, total: 600 fr. Attention... Notre homme fait semblant de fouiller dans sa poche, et dit à son voisin en lui montrant le total: Je n'ai qu'un billet de 500 fr., voulez-vous me prêter 5 louis. Le voisin n'a pas de monnaie. il prête un billet de 500 fr. on lui rendra 20 louis tout-à-l'heure. L'amphytrion descend au bureau, et là, il fait appeler un autre convive, à qui il répète la demande qu'il vient de faire à son voisin, mais cette fois en montrant son billet, celui-ci n'a pas non plus de monnaie, il prête aussi 500 francs.

Pour expliquer tous ces billets de 500 francs, nous devons dire que cette société était une société de joueurs. Nanti de deux billets, notre homme va au maître de la maison et lui dit de se payer; celui-ci s'apprête à rendre 400 fr. en écus. « Vous n'avez pas d'or, lui dit-on. — Non. — Alors, comme je ne veux pas me charger d'argent, vous enverrez chez moi. » Les deux billets sont repris en échange de l'adresse de notre héros, qui laisse aussi son nom et décampe. Le restaurateur le laisse partir sans inquiétude.

Bénéfice de la journée; un bon dîner et deux billets de 500 fr. chacun. Le tour est fait, les prêteurs et le restaurateur peuvent se donner la main et rire ensemble de leur déconfiture, dont ils ne sauraient se plaindre sans faire preuve de mauvais goût.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons les journaux de Londres, à la date du 17 août, au matin.

A cette date, l'état des choses à Manchester continuait à être favorable. Les nouvelles du comté de Stafford, au contraire, sont des plus affligeantes. La population y a détruit grand nombre de maisons, et s'y est livrée aux plus épouvantables excès.

Un chartiste de Leicester, du nom de Cooper, y joue un grand rôle. C'est lui qui, par ses discours incendiaires, a donné le signal de la destruction.

A Shelton, une bande de chartistes s'est ruée sur la Banque dite *Crown Bank*, et s'est portée de là au bureau de police où elle a tout détruit, armes et livres, et en a jeté les débris dans la rue. Ensuite ces forcenés ont mis le feu à plusieurs maisons.

Les nouvelles des autres districts manufacturiers présentent également un aspect de désordre et de perturbation complète. Des troupes continuent à être dirigées sur tous les points du théâtre de la sédition.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 17 Août.

Pays-Bas. — Dette act. 5 pCt., $101\frac{7}{16}$; Dito $2\frac{1}{2}$, $52\frac{7}{16}$; Syndicat $4\frac{1}{2}$, $94\frac{7}{16}$; Dito $3\frac{1}{2}$, $77\frac{7}{16}$; Société de Comm. $4\frac{1}{2}$, $143\frac{3}{8}$; Empr. des Indes 5, $99\frac{1}{2}$. *Russie.* — Obl. Hope et C. 1798 et 1816 5 pCt., $106\frac{3}{4}$; Cert. au Gr. Liv. 6,71; Inscr. 1831 et 1833, $5,98\frac{3}{4}$; Empr. de 1840, $4,89\frac{15}{16}$. *Espagne.* — Ard. 5 pCt. $17\frac{1}{16}$, $17\frac{1}{8}$.

Bourse de Vienne du 10 Août.

Métalliques	5	$108\frac{7}{8}$
Dito	4	$101\frac{3}{8}$
Dito	3	—
Lots de 1834.		—
Actions de la Banque.		1627

Bourse d'Anvers du 17 Août.

Métalliques	5	111	A.
Naples	5	—	
Ardouins	6	$17\frac{1}{8}$	
Dette différée, ancien.		—	
Passive	5	—	
Lots de Hesse.		26	A.

Cours après la Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures)

Ardouin $17\frac{1}{8}$.

Idem Primes.

Bourse de Paris du 16 Août.

		Int.	Cours du 14	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent.		119 25	119 60	119 65
	Trois pour cent.		78 60	78 75	78 75
	Emprunt Ardouin.		$21\frac{3}{8}$	$21\frac{3}{4}$	$22\frac{1}{8}$
Espagne	Anc. différé.		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive.		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	105 50	—
Pays-Bas.	Dette active.	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Belgique	Dette active.	5	—	$102\frac{3}{4}$	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse de Londres du 15 Août.

Consolidés	3	$91\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$
Holl. Dette active	$2\frac{1}{2}$	52
Dito dito.	5	$101\frac{7}{8}$, 102
Dito emprunt 1837.	5	—
Espagne.		$20\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$
Portugal (nouv.)		—
Russes.		—

Du 16. — 3 % Consolidé, $91\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$ P.; — $2\frac{1}{2}$ % Holl., $52\frac{1}{2}$; — 5 %, 102; — Esp. $20\frac{3}{8}$.

LA HAYE,
Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat.*